

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL
01310 SAINT MARTIN LE CHATEL**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022**

Membres présents : Mesdames et Messieurs BERTHAUD Nadège, CHENAUX Christian, CURT Loïc, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, DUMAIRIE Esther, LOUVET Jean-Philippe, MOREL Lilian, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, SAGE Isabelle, RENARD Emma.

Membres excusés: DEBAT Christophe qui donne procuration à Sandrine DUBOIS.

Membres en exercice : 13

Membres présents à la séance : 12

Madame SAGE Isabelle est nommée secrétaire de séance.

1. Finances- administration générale

Par délibération en date du 10 juin 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a prises par délégation.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.

Décision :

- N° 2002-5 : DIA déposée le 11 février 2022 par Maître Thierry MANIGAND, notaire – 01000 BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastrés AK 57 ; AK 219 ; AK 228 ; AK 250, situés à Curlin, la Teppe, le Peloux et 383 route de Cras

2. Examen des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) des parcelles :

- N° 2022-2 : DIA déposée le 11 février 2022 par Maître Philippe GUERIN, notaire – 01660 MEZERIAT (Ain), concernant un échange de biens, cadastrés AP631 (ex AP24) AP635 (ex AP267) et AP636 (ex AP267), situés au Bourg et route de Montrevel.
- N° 2022-3 : DIA déposée le 11 février 2022 par Maître Philippe GUERIN, notaire – 01660 MEZERIAT (Ain), concernant l'échange d'un bien, cadastré AP 639 (ex AP 469), situé au 42 route de Saint-Didier.
- N° 2022-6 : DIA déposée le 11 février 2022 par Maître Philippe GUERIN, notaire – 01660 MEZERIAT (Ain), concernant l'échange d'un non bâti, cadastré AP 638 (ex AP 469), situé au 42 route de Saint-Didier.
- N° 2022-7 : DIA déposée le 11 février 2022 par Maître Philippe GUERIN, notaire – 01660 MEZERIAT (Ain), concernant l'échange d'un non bâti, cadastré AP 633 (ex AP 26), situé au Bourg.

Le conseil accepte, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les échanges de biens qui sont de simples régularisations.

- N° 2022-4 : DIA déposée le 11 février 2022 par Maître Philippe GUERIN, notaire – 01660 MEZERIAT (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AP 392 ; AP 631 ; AP 633 ; AP 635 ; AP 636 ; AP 640, situés au 42 route de Saint-Didier, 17 route de Montrevel et au Bourg.

Le conseil ne s'est pas prononcé, attend plus d'informations et se laisse un délai de réflexion concernant ce droit de préemption.

3. Délibération pour adhérer au service économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération

Dans le cadre du Plan de relance, des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, d'un service « Econome de Flux » pour les bâtiments communaux.

La commune souhaite adhérer à ce service, les conditions seront les suivantes :

- Désignation d'un élu référent : CHENAUX Christian
- Désignation d'un agent technique référent : DARNAND Fabrice
- Désignation d'un agent administratif référent : MILLON Stéphanie
- Participation à hauteur de 0.33€ par habitant et par an ;
- Nécessité de suivre les engagements inscrits dans la charte « Économe de flux ».

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la demande d'adhésion.

4. Délibération pour demande d'attribution d'une subvention auprès du SDIS

Le chef de corps du CPINI de Saint-Martin-le-Châtel a fait parvenir des devis pour de nouvelles tenues ainsi que du matériel pour les sapeurs-pompiers.

La commune a la possibilité de demander une subvention au SDIS 01 pour l'achat du matériel.

Voici les 3 niveaux de subvention :

- 20 % matériels courants ;
- 30 % Incitation ciblée à l'achat (D.A.E., signalisation des véhicules et transmission de l'alerte)
- 60 % Equipement Protection Individuelle.

Le conseil municipal a délibéré en stipulant que le matériel est exclusivement réservé aux pompiers du CPINI de Saint-Martin-le-Châtel.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander la subvention auprès du SDIS 01.

5. Délibération pour fixer les tarifs liés aux frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et autre manquement au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Lors du dernier conseil municipal, il a été évoqué le souhait de mettre en place une tarification pour l'enlèvement et/ou la restitution au propriétaire de ces dépôts sauvages.

Madame le Maire propose au conseil les modalités suivantes :

- Forfait de 150.00 € (en cas de récidive, une majoration de 50 % sera appliquée)
En complément du forfait ci-dessus, si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure à celui-ci, facturation sur la base d'un décompte des frais réels ;

- Refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial (hydrocarbures, peinture, matériel informatique, frais de déchetterie...)

Aussi, lorsqu'un tel dépôt sera constaté par l'agent communal et l'auteur des faits identifié, ce dernier recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement et/ou de la restitution de son dépôt sauvage puis un titre de recette correspondant.

Le conseil municipal, délibère à l'unanimité, décide de la mise en place de la tarification pour l'enlèvement et/ou la restitution au propriétaire de ces dépôts sauvages.

Le conseil a souhaité qu'une information soit affichée sur les lieux de collecte

6. Questions diverses

Intervention de Madame le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil ce qu'est le pacte de Gouvernance proposé par Grand Bourg Agglomération. La documentation sera envoyée aux élus afin de pouvoir délibérer au prochain conseil.

Madame le Maire informe le conseil que le montant provisoire des attributions de compensation 2022 est de 31 939.27 €.

Elle présente le devis du centre de gestion concernant les archives de la commune, le devis pour un montant de 2700 €, est accepté par le conseil municipal. L'archiviste interviendra fin 2023.

Point sur les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 :

Les permanences seront ainsi :

10 AVRIL 2022	
8h00 à 13h30	13h30 à 19h00
Jean-François RAVET	Isabelle SAGE
Loic CURT	Jean-Philippe LOUVET
Nadège BERTHAUD	Sandrine DUBOIS

24 AVRIL 2022	
8h00 à 13h30	13h30 à 19h00
Lilian MOREL	Christophe DEBAT
Emma RENARD	Catherine DUC
Christian CHENAUX	Nadège BERTHAUD

Arrivée de Monsieur MOREL Lilian à 21h20.

Madame le Maire informe le conseil que la MAB a accepté les conditions de vente pour les terrains que la commune souhaite acquérir. Elle va prendre contact avec l'EPF pour la suite à donner.

Elle informe également que l'équipe de « la Bougeotte » issue de la MRJC Bresse, souhaite venir sur la commune pour proposer un atelier créatif ouvert à tous. Le conseil accepte l'idée, Madame le Maire va prendre contact avec l'équipe afin d'organiser l'évènement pour le 26 mars 2022.

Madame le Maire présente 2 devis pour le nettoyage du soldat au monument aux morts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BUISSON pour un montant de 450 € HT.

Un point sur les dernières locations de salles a été fait. Suite à des dégradations et des plaintes, la commission fête et cérémonie se réunira pour modifier le règlement intérieur.

L'intervention des gendarmes pour la présentation du dispositif voisins vigilants est reportée au 20 avril 2022.

- **Urbanisme (rapporteur : Catherine DUC)**

Madame DUC Catherine explique au conseil qu'à la suite d'un questionnaire rempli en binôme avec Madame le Maire, elles ont eu un rendez-vous avec Monsieur VUARAND responsable de l'aménagement au sein de Grand Bourg Agglomération.

2 projets avaient été déposés par la commune de Saint-Martin-le-Châtel, l'un portait sur l'étude d'opportunité d'un commerce multi service et l'autre sur l'étude d'aménagement du centre village.

Du fait du grand nombre de projets (42projets émanant de 27 communes), GBA a décidé de ne prendre en compte qu'un projet par commune
Le conseil est désormais dans l'attente d'un retour de leur part.

- **Voirie (Rapporteur : Jean-Philippe LOUVET)**

Monsieur LOUVET informe que la commission voirie se réunira prochainement afin d'étudier divers devis. Il est aussi dans l'attente du chiffrage du programme voirie 2022.

Il revient sur les essais de « plaques » de la route de Cras qui avaient été demandés conjointement par les communes d'Attignat, Bresse-Vallons et Saint-Martin-le-Châtel, qui n'ont pas pu être réalisés. Un nouveau devis d'essai de déflexion a été signé par les communes concernées.

La répartition est ainsi :

- 37.5 % pour Attignat
- 37.5 % pour Bresse-Vallons
- 25 % pour Saint-Martin-Le-Châtel.

Le montant du devis pour la commune de Saint-Martin-le-Châtel est de 768 €.

Il informe les membres du conseil que les courriers concernant l'entretien des haies et des arbres sur terrain privé en bordure de voie publique ont été envoyés aux propriétaires concernés.

Suite au plan de relance national Pont lancé par le CEREMA, le bureau d'études Diadès a été missionné pour contrôler la vétusté des ouvrages d'arts présents sur la commune. Un nouveau recensement a été réalisé avec des photos et les dimensions des ponts et entrée/sortie des buses. Les visites auront lieu prochainement.

Un radar pédagogique est mis en place pour le mois de février sur la route de Polliat. Les résultats seront analysés prochainement.

- **Bâtiments (rapporteur : Christian CHENAUX)**

Monsieur CHENAUX Christian fait un point sur les entreprises qui sont intervenues dernièrement à la salle des fêtes.

Toujours en attente de la trappe de désenfumage pour la mairie.

Suite à la visite de l'APAVE l'entreprise GALLET électricité, est venue faire les travaux à la mairie et à l'école.

Les contrats APAVE de contrôle du haillon du camion et du paratonnerre de l'église ont été signés.

Différents devis et interventions sont en attente.

Compte rendu de la réunion sur le projet du terrain de foot de Curtafond ; les dépenses réelles seront plus importantes que celles budgétées. Des options qui semblent indispensables telles que les accès PMR ou les cages enfants amovibles vont être ajoutées. Ces dépenses devront être prévues au budget (environ 6000 € par commune).

- **Communication / fêtes et cérémonies (rapporteur : Nadège BERTHAUD)**

Une inauguration officielle n'ayant pu se tenir à la fin des travaux d'agrandissement de la salle des fêtes du fait de la crise sanitaire, la commission communication a souhaité organiser une matinée « portes-ouvertes » le 16 avril 2022 de 10h à 12h. Les invitations seront envoyées prochainement.

Madame BERTHAUD fait un point sur les inscriptions reçues pour le repas communal prévu le 26 mars.

Compte-rendu des différentes assemblées générales qui ont eu lieu :

- Fleurissement
- Comité des Fêtes
- Amicales des Sapeurs-pompiers. (Rapporteur Christian CHENAUX)

- **Intervention de Monsieur RAVET Jean-François :**

Monsieur RAVET Jean-François fait un compte rendu des visios auxquelles il a assisté :

Commission transport et mobilité (GBA) :

1°/ transports scolaires

Petit rappel : 10 500 élèves transportés de la maternelle à la terminale (7 lignes de bus urbains et 270 circuits scolaires dédiés), soit environ 900 points d'arrêt PA).

L'organisation des points d'arrêt est à améliorer :

- les usagers ne savent pas comment et à qui s'adresser en cas de problème
- il y a par ailleurs des demandes très fréquentes de changement de lieu des points d'arrêt, ce qui entraîne des coûts de fonctionnement.

Une stratégie différente va être mise en place avec création d'une commission d'arbitrage des points d'arrêt qui se réunira deux fois par an avec pour objectif de limiter les demandes de changements de PA et apporter une vision technique et financière d'ensemble.

2°/ Transports urbains

Suite à la crise sanitaire et au manque de fréquentation des usagés un impact financier a été constaté.

- Le covoiturage déployé en 2019 n'a pas rencontré le succès espéré.
- Un nouveau concept de covoiturage est à l'étude, cela s'appelle l'auto-partage.
- Un démarchage auprès des entreprises situées dans des zones d'activités pour leur proposer des tarifs préférentiels pour les trajets domicile/travail.
- Une gestion du parc et études sur de nouvelles propositions plus adaptées (covoiturage, location de vélos.....).

SIEA :

La modernisation des installations d'éclairage public depuis 2012 (points lumineux, lampes LED, coffrets de commande et entretien ainsi que la géo-détection représente un coût important, financé pour partie par les communes :

- 8 € / point lumineux pour les communes rurales
- 17 € pour les communes urbaines

Un diagnostic a été fait par une société extérieure (ARTALIA) pour contrôler les installations, qui montre une forte disparité du taux de vétusté (même si globalement les installations sont en bon état) et que le taux de déploiement des luminaires LED est globalement assez faible.

Le SIEA a mis en place une mission pour accompagner les communes qui souhaitent faire des travaux sur leur réseau d'éclairage public dans un but d'économie (à noter que les nouveaux candélabres sont "ingénieux" et durables car ils ont la possibilité de servir de support pour être émetteur/récepteur, point Wi-Fi, Bluetooth, recherche, USB camera, radar...)

Intervention de Madame RENARD Emma :

Compte-rendu de la conférence Bresse :

- mise en place d'un point info emploi (plus local que pole-emploi) avec des aides pour la mobilité.
2 permanences : lundi et jeudi après-midi à Montrevel-en-Bresse.
Le lien sera mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Point sur les attributions de compensation

Compte rendu du syndicat du bassin versant de la Reyssouze :

Budget voté, bonne santé financière qui permettra d'agrandir leur équipe.

Madame RENARD Emma fait également part au conseil de l'échange qu'elle a eu avec un habitant de la commune concernant la présence de chenilles processionnaires sur un arbre de la commune. Un piège sera mis en place et des informations concernant le traitement seront données aux habitants.

Prochain conseil municipal : 16 mars 2022 à 20h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Sandrine DUBOIS

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 23 FEVRIER 2022

Nadège BERTHAUD		Catherine DUC	
Christian CHENAUX		Esther DUMAIRE	
Loïc CURT		Jean-Philippe LOUVET	
Christophe DEBAT		Lilian MOREL	
Sandrine DUBOIS		Stéphanie PELUS	
Jean-François RAVET		Emma RENARD	
Isabelle SAGE			